



Offre d'emploi

EstKalad'Club, dit EKC, le club d'escalade de Saint André (île de la Réunion, 974) recherche un technicien en escalade (BE/DE) afin d'assurer l'encadrement pour divers publics.

Vous trouverez ci-après la fiche de poste et pour plus de renseignements, contactez Éric au 0692 64 33 55 ou par mail estkaladclub@gmail.com

Intitulé du poste : **TECHNICIEN EN ESCALADE**

DESCRIPTION DU POSTE :

Nom du poste : BE n°2

Convention : CCNF

Temps de travail : 35h

Objectif principal du poste : Encadrement de séances SAE et SNE d'escalade

MISSIONS GENERALES DU POSTE

- Encadrement de la pratique en milieux naturel et artificiel et entraînement
- Accompagnement sur les compétitions
- Ouverture de voies SAE
- Formation aux passeports et validation
- Intervention auprès des écoles ou d'organismes de santé
- Participation à la vie de l'association (réunion, accueil de manifestation, accueil des adhérents...)

ACTIVITES ET TACHES DU POSTE

- Enseignement de l'escalade
- Ouverture d'itinéraires sur SAE
- Gestion des EPI
- Gestion des licences
- Gestion des compétiteurs (Inscription/accompagnement)
- Encadrement des formations fédérales
- Relationnel adhérents

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : bureau directeur de l'association

EXIGENCES REQUISES

Niveau requis : DE d'escalade

Autres : Permis B

CONDITIONS DE TRAVAIL

Déplacements : Oui

Répartition des horaires annuels :

Le contrat est sur la base de 35 heures par semaine, et sur une durée de 46 semaines (plus 6 semaines de congés payés).

Le volume horaire annuel de trente cinq heures hebdomadaires est lissé sur l'année comme suit :

École d'escalade	320 h	Soit 20 %
Escalade pour tous	320 h	Soit 20 %
Sortie SNE	276 h	Soit 16 %
Formations	200 h	Soit 12 %
Administratif	200 h	Soit 12 %
Ouvertures	150 h	Soit 9 %
Événements festifs	80 h	Soit 5 %
Gestion des EPI	50 h	Soit 3 %
Autres tâches	60 h	Soit 3 %
TOTAL	1656 h (soit 35h x 46 semaines)	

La définition précise des masses horaires se fera conjointement avec le bureau directeur et le salarié BE n°1, en amont de la saison sportive chaque année.